

JANVIER 2015



## 2015... année de reprise ?

*C'est ce que nous souhaitons à nos adhérents et partenaires du fond du cœur, mais encore faut-il savoir de quelle reprise nous parlons...*

- Reprise de l'activité et des commandes
- Reprise des investissements
- Reprise de la baisse des délais de paiement
- Relations plus fluides entre clients et fournisseurs
- ...

*Comme vous allez le lire dans notre lettre, les relations clients-fournisseurs bénéficient de plus en plus d'accords de bonnes pratiques dans de nombreux secteurs. Même si cela ne se retranscrit pas concrètement dans une réduction des retards et des délais réels de paiement comme notre enquête sur les comportements payeurs 2014 tend à le montrer.*

*Un certain nombre d'entreprises ne professeraient-elles pas une vertu de bon aloi pour mieux cacher leurs pratiques déloyales ?*

*Notre mission est de mettre à jour ces comportements et de les éliminer ! Et pour 2015, nous ne pouvons que vous souhaiter d'utiliser toujours plus nos services de déclaration d'incidents...*

**Fabrice PEDRO-ROUSSELIN**  
*Président CODINF*

**CODIM**  
**CODEB**  
**CODEBAT**  
**CODEMA**  
**CODEMBAL**  
**CODECOB**  
**CODALIMENT**  
**CODINF**

*la maîtrise des risques clients  
par secteur professionnel*

30 avenue Franklin Roosevelt  
75008 PARIS

Tél : 01 55 65 04 00  
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)  
Web: <http://www.codinf.fr>

## COD'INFOS UN SERVICE DE RENSEIGNEMENT COMMERCIAL ET FINANCIER À VALEUR AJOUTÉE

Vous avez des partenaires sensibles (prospects, clients importants ou à risque, fournisseurs significatifs, sous-traitants de rang 1, 2,...) ? L'équipe confirmée d'analystes d'entreprise ARTVALE / COD'INFOS réalise des enquêtes de solvabilité en toute indépendance afin de répondre à vos interrogations.

Véritable aide à la décision tout en œuvrant dans le respect d'une grande confidentialité, l'enquête COD'INFOS est le prolongement naturel des services que CODINF met à disposition des responsables financiers et commerciaux.

Dans un esprit de proximité, les enquêtes, personnalisées à votre demande, font l'objet d'une actualisation permanente via un dialogue direct avec nos analystes au



**01 55 65 04 02**



## DES RELATIONS CLIENTS-FOURNISSEURS TOUJOURS EN PROGRÈS !

Ce fut le thème du 10<sup>ème</sup> Comité de pilotage de la charte qui commémorait le 10 décembre à Bercy ses cinq ans et son 500<sup>ème</sup> signataire sous l'égide des deux Médiations, inter-entreprises (MIE) et des marchés publics (MMP).

### ► ACTUALITÉS DES SECTEURS ET DES FILIÈRES

#### LA COMMUNICATION GLOBALE

L'organisme Com'Media, qui fédère transversalement 18 secteurs, et la Confédération des Acheteurs de France (CDAF) promeuvent l'instauration de relations durables et équitables entre les entreprises. L'intérêt de leur démarche a été plébiscité, tant par les grands annonceurs (d'accord à 79%) que par le reste de la filière (d'accord à 73%).

#### LE SECTEUR DÉMÉNAGEMENT-RELOCALISATION

La Chambre Syndicale du Déménagement avait demandé l'aide de la MIE pour être plus systématiquement sollicitée lors des appels d'offre. S'est ensuivi un accord de bonnes pratiques entre les donneurs d'ordres, les entreprises de déménagement et celles du Syndicat National des Professionnels de la Relocalisation et de la Mobilité (SNPRM).

#### LES FOURNISSEURS DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Le Groupement Interprofessionnel des Fournisseurs de l'Industrie Chimique (GIFIC) et la CDAF ont constitué un groupe de travail « Relations clients-fournisseurs » qui doit publier au début 2015 un guide de bonnes pratiques, dont le 1er chapitre traitera de l'équité financière. Après une séance programmée de signature de la charte, un Comité de suivi pour signaler les manquements à cette charte sera institué.

#### LA FILIÈRE CHIMIE-MATÉRIAUX

Les entreprises des secteurs Plasturgie+Caoutchouc+Papier+Carton se sentent parfois écrasées entre celles de la Chimie et celles de l'Aéronautique ou de l'Automobile (\*). L'établissement avec l'amont d'une charte au début 2013 a instauré un règlement intérieur et un Comité de bonnes pratiques, qui ont apaisé les relations au point que la périodicité trimestrielle du comité de suivi est devenue semestrielle, voire annuelle. La filière se tourne maintenant vers les grands donneurs d'ordre...

(\* L'économie « en losange », caractérisée par des relations avec quelques acheteurs majeurs en amont et avec un petit nombre de gros donneurs d'ordre en aval est particulièrement bien illustrée par le logo du CODINF...

#### LA FILIÈRE NUCLÉAIRE

Tous les acteurs de la médiation travaillent en symbiose : le médiateur national et les médiateurs techniques des gros donneurs d'ordre (EDF, Areva, CEA, Alstom).

#### LA FILIÈRE AGRO-ALIMENTAIRE (« DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE »)

Un groupe de travail « Relations fournisseurs responsables » a été constitué en novembre par l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA), COOP de France, la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) et l'Institut de liaison et d'études des industries de consommation (ILEC). Ils travaillent notamment à donner une portée plus générale aux bonnes/mauvaises pratiques du Label, par exemple en ce qui concerne « l'outillage et les pièces ». Y participent déjà Auchan, Carrefour, Système U et Cora. Affaire à suivre...

### ► ACTUALITÉS DES MÉDIATIONS

La **Charte** prévoit systématiquement la nomination d'un « correspondant PME » interne. Elle comptait 512 signataires au 10 décembre, représentant 480 milliards d'achats par an. Compte-tenu de ce nombre, son contenu n'évoluera plus. Première région signataire : le Centre, qui annonce un délai de paiement moyen de 35 jours.

*Suggestion aux fournisseurs des signataires de la Charte : insérer dans les CGV une clause de saisine de la MIE avant tout recours judiciaire.*

Le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD), qui rassemble depuis 1938 des chefs d'entreprises animés par la commune conviction que l'économie doit être au service de l'homme, a rallié la Charte et compte bien lui faire atteindre les 1 000 signataires d'ici mars 2015...

Le **Label**, plus exigeant que la Charte, impose un « médiateur interne ». Son référentiel continue de s'étoffer, notamment en évoluant vers une norme européenne. Les 24 labellisés à ce jour totalisent 68 milliards d'achats annuels. Dernier labellisé en date : Aéroports de Lyon. Premier labellisé public : Ministère de la Défense.

Le nombre de **médiations** a été multiplié par huit en quatre ans.

### ► FOCUS SUR UN CRITÈRE RÉDHIBITOIRE : LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHATS

*Ce document de 2 pages (extrait de Talents d'acheteurs, 2<sup>ème</sup> édition d'oct 2014) est en accès libre dans notre boîte-à-outils et sera envoyé sur simple demande. Arme de dissuasion massive à utiliser **sans modération**...*



## LES PRIORITÉS DES SERVICES ACHATS NE SONT PAS LES BONNES !

L'étude AgileBuyer-HEC publiée le 5 janvier révèle que les directeurs d'achats d'entreprises ne sont que 44% à considérer le respect des délais de paiement comme un objectif ! Espérant que les 56% restants des 542 entreprises interrogées ne soient pas adhérentes de la CDAF, nous déplorons néanmoins que ses bonnes pratiques, exposées ci-dessus, soient aussi manifestement piétinées. D'autant plus que le cabinet-conseil précise que « **ces entreprises raisonnent à « courte vue » et [que] les petites optimisations ponctuelles de cash conduisent à une forte détérioration de l'image de l'entreprise [...]. Pour les services achats, un suivi rigoureux des délais de paiement est un facteur de forte maturité.** »

L'enquête CODINF, finalisée et sous presse, montre bien que l'année 2014 n'a pas été réjouissante... Vous y trouverez dans les conclusions nos recommandations pour infléchir la tendance...



## CONVENTION UNIQUE ANNUELLE ET DIFFÉRENTIATION TARIFAIRE

D'aucuns pensent que les tarifs personnalisés sont interdits par la loi et que les CGV doivent inclure un barème de tarif unique, auquel s'appliquent des remises parfaitement identifiables. La loi Hamon ayant renforcé les obligations relatives à l'établissement d'une convention unique annuelle entre fournisseurs et distributeurs, il était indispensable d'obtenir un avis éclairé d'avocat sur le sujet. C'est dans cet esprit que CODINF a sollicité pour ses adhérents le cabinet Guillemin-Flichy.

*La position juridique est accessible dans notre boîte-à-outils ou sur demande.*